



Perspectives Professionnelles

BPJEPS
Activités physiques et
sportives de la forme



Table des matières

1. Devenir un franchisé Surface	3
2. Validation de bloc de compétences et équivalence passerelle.	3
3. Que faire après l'obtention du diplôme.....	4
4. Se former après l'obtention du BPJEPS APSF.....	5



1. Devenir un franchisé Surface

Lorsque vous vous franchisez auprès du groupe Surface, nous vous accompagnons en vous permettant de profiter de notre expertise depuis plus de 12 ans.

Vous bénéficiez de :

- Une formation théorique et pratique sur les prestations réalisées, les processus et méthodologies de vente, la gestion de son centre de coaching. Plusieurs cycles de formation sont prévus tout au long de la relation contractuelle, comprises dans le coût de la redevance :
- Une formation initiale en technique, gestion commerciale et immersion
- Autre formation : management, partenariat et gestion des équipements
- Une assistance commerciale au lancement : au-delà de l'assistance liée à l'ouverture du centre de coaching, et incluse dans les droits d'entrée, le franchiseur assiste chaque franchisé sur le terrain lors de sa première phase de démarrage.
- Un pack de communication incluant l'ensemble des supports nécessaires au lancement de l'activité.

2. Validation de bloc de compétences et équivalence passerelle.

Vous avez la possibilité de valider l'ensemble des unités capitalisables ou de n'en sélectionner que certaines si vous avez déjà obtenu un BPJEPS ou un CQP. Si vous avez un BP JEPS les unités Capitalisables 1 et 2 sont validées par ce dernier. De plus, si vous avez obtenu un CQP l'unité capitalisable 1 est obtenue



3. Que faire après l'obtention du diplôme

BP JEPS APSF



Où enseigner ?

- Les salles de remise en forme
- Les associations
- A domicile
- En extérieur



Que dispenser ?

- Les cours " free style"
- Les cours "charter" de type Les Mills
- Les cours "bien-être" (yoga, Pilates...)
- La musculation sur plateau
- Les cours de type crossfit
- Du cardio training



Travailler à son compte

- Créer son entreprise
- Le statut Auto entrepreneur
- Se franchiser

L'emploi se trouve principalement dans le secteur marchand et majoritairement au sein de centres de fitness ou en nombre plus réduit dans le secteur associatif. Le métier est souvent exercé à temps plein ou en cumul de plusieurs temps partiels réalisés auprès de plusieurs employeurs et dans différents secteurs. Il est exercé par des femmes et des hommes. Depuis quelques années, on constate une forme de travail nouvelle dans ce secteur : l'auto-entrepreneur.



4. Se former après l'obtention du BPJEPS APSF

Notre organisme de formation propose les formations suivantes après votre BPJEPS APSF :

- **Animer une séance de Pilates**
8 journées de formation (56 h) pour apprendre et enseigner la méthode Pilates
- **Intégrer la préparation mentale d'un sportif ou d'une équipe dans ses prestations de coaching sportif**
40 h de formation pour booster les réussites de vos coachés via des outils de préparation mentale
- **Nutrition sportive**
32h de formation pour pouvoir conseiller vos clients pour ajuster leur nutrition et optimiser leurs performances

